

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 21 MARS 1889.

Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes  
pour l'exercice 1889 <sup>(1)</sup>.

## AMENDEMENT.

ART. 36. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents  
subalternes* . . . . . fr. 4,053,746 »

A. HOUZEAU.

JULES DE BORCHGRAVE.

G. SABATIER.

---

(<sup>1</sup>) Budget, n<sup>o</sup> 100, VIII (session de 1887-1888).  
Amendements du Gouvernement, n<sup>o</sup> 4, VIII.  
Rapport, n<sup>o</sup> 112.